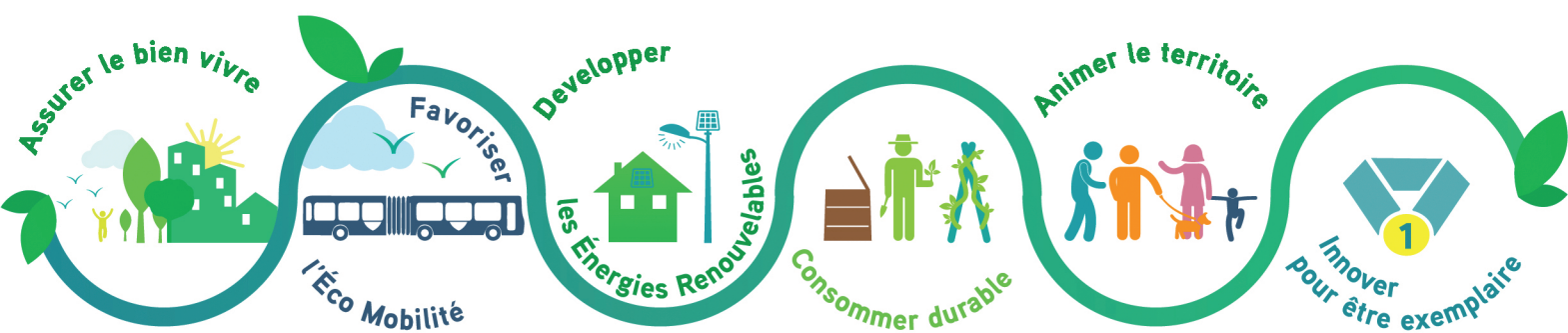


PLAN CLIMAT
TOULOUSE MÉTROPOLE

En actions!

Plan Climat Air Énergie de Toulouse Métropole



toulouse
métropole

en grand !

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) s'inscrit dans le contexte mondial du changement climatique et des problématiques liées aux ressources. Il vise à apporter une réponse locale à ces enjeux environnementaux et économiques à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions opérationnel porté par la Métropole et s'appuyant également sur la mobilisation des acteurs locaux et des habitants.

Il répond à l'obligation réglementaire introduite par la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, de réaliser pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, un Plan Climat Air Énergie Territorial en leur confiant le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire.

Par délibération du 17 décembre 2015, Toulouse Métropole s'est engagée dans l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, intégrant la révision du précédent PCET ainsi que le lancement de la démarche Cit'ergie.

Par délibération du 13 avril 2017, Toulouse Métropole a adopté la stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Par délibération du 28 juin 2018, Toulouse Métropole a adopté son projet de PCAET comprenant le programme d'actions 2018-2023.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de Toulouse Métropole se compose de quatre livres :

- **LIVRE I - le diagnostic territorial** : état des lieux sur les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la séquestration de dioxyde de carbone, la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie, la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

- **LIVRE II - la stratégie territoriale** : processus d'élaboration et identification des objectifs et ambitions mesurables à atteindre à l'horizon 2030.

- **LIVRE III - le programme d'actions 2018-2023** : un programme de plus de 80 actions relevant des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires, son budget, la gouvernance mise en place pour son déploiement et **la description d'un dispositif de suivi et d'évaluation.**

- **LIVRE IV – le rapport environnemental** : évaluant les incidences sur l'environnement du PCAET, il est composé de 7 volets : 1 : résumé non technique, 2 : démarche d'évaluation environnementale, objectifs du PCAET et articulation avec les autres plans programmes et documents d'urbanisme, 3 : état initial de l'environnement, 4 : exposé des motifs, 5 : effets probables notables attendus et recommandation de mesures suivant un principe E-R-C, 6 : critères indicateurs et modalités de suivi et d'évaluation, 7 : méthodologie.

Délibération n°DEL-15-804

Lancement de la révision du Plan Climat en Plan Climat Air Energie Territorial et engagement de Toulouse Métropole dans la labellisation Cit'ergie

L'an deux mille quinze le jeudi dix-sept décembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	79
Procurations :	53
Date de convocation :	11 décembre 2015

Présents

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Laurent MERIC
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAIL- MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN,

	Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Martine BERGES
M. Gérard ANDRE	Michel ROUGE
Mme Sophie LAMANT	Béatrice URSULE
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Annette LAIGNEAU
M. Bernard KELLER	Joseph CARLES
M. Bernard LOUMAGNE	Ida RUSSO
Mme Elisabeth MAALEM	Josiane MOURGUE
M. Arnaud SIMION	Guy LAURENT
M. Philippe GUERIN	Monique COMBES
M. Gilles BROQUERE	Thierry FOURCASSIER
Mme Corinne VIGNON ESTEBAN	Raymond-Roger STRAMARE
M. Robert GRIMAUD	Claude RAYNAL
Mme Aline FOLTRAN	Joël CARREIRAS
M. Michel ROUGE	Karine TRAVAIL-MICHELET
M. Marc PERE	François LEPINEUX
Mme Nathalie SIMON-LABRIC	Bernard SANCE
M. Edmond DESCLAUX	Roseline ARMENGAUD
Mme Véronique DOITTAU	Jean-Louis MIEGEVILLE
M. Jacques SEBI	Lysiane MAUREL
Mme Anne BORRIELLO	Jean-Jacques BOLZAN
M. Bruno COSTES	Marc DEL BORRELLO
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
M. Raymond-Roger STRAMARE	Maurice GRENIER
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
Mme Dominique FAURE	Christine ESCOULAN
Mme Laurence ARRIBAGE	Jean-Jacques BOLZAN
M. Olivier ARSAC	Catherine BLANC
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Emilion ESNAULT
M. Franck BIASOTTO	Martine SUSSET
Mme Michèle BLEUSE	Antoine MAURICE
M. Frédéric BRASILES	Julie ESCUDIER
Mme Marie-Pierre CHAUMETTE	Romuald PAGNUCCO
Mme Vincentella DE COMARMOND	François BRIANCON
Mme Marie DEQUE	Francis GRASS
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Sacha BRIAND
M. Samir HAJJE	Jean-Michel LATTES
M. Pierre LACAZE	Martine CROQUETTE
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
M. Djillali LAHIANI	Daniel ROUGE
M. Laurent LESGOURGUES	Jean-Luc LAGLEIZE
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Damien LABORDE
Mme Brigitte MICOULEAU	Christophe ALVES
Mme Nicole MIQUEL-BELAUD	Jean-Louis REULAND
M. Jean-Luc MOUDENC	Michel AUJOLAT
Mme Dorothée NAON	François CHOLLET
Mme Françoise RONCATO	Hélène COSTES-DANDURAND
M. Jean-Jacques ROUCH	Cécile RAMOS
Mme Gisèle VERNIOL	Pierre COHEN
Mme Jacqueline WINNIPPENINCKX-KIESER	Ghislaine DELMOND
M. Aviv ZONABEND	Bernard SOLERA
M. Patrick BEISSEL	Nadine MAURIN
M. Daniel FOURMY	Monique DURRIEU
M. Jacques TOMASI	Mireille ABBAL

Conseillers excusés

Toulouse

M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE,
Mme Florie LACROIX

Délibération n° DEL-15-804

Lancement de la révision du Plan Climat en Plan Climat Air Energie Territorial et engagement de Toulouse Métropole dans la labellisation Cit'ergie

Exposé

Toulouse Métropole dispose d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) 2012-2020, adopté en mars 2012 par le Conseil de Toulouse Métropole. En application de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Toulouse Métropole doit adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2016. La présente délibération présente les étapes et axes de la révision du PCET en PCAET. Elle propose également l'engagement de Toulouse Métropole dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

1- Bilan sommaire du PCET 2012-2014

Des points forts et axes d'amélioration ont été identifiés sur le PCET et seront pris en compte pour la révision. Une évaluation complète du Plan Climat permettra d'étayer cette première analyse.

Points forts :

- Une démarche globale et transversale de développement durable, un large panel d'actions et une mise en cohérence avec les documents de planification en cours et/ou en projet : PLH, PDU, Schéma de développement économique, PLUIH, Projet métropolitain, ainsi qu'avec des programmes ou actions plus opérationnels (PLPD, administration exemplaire) ;
- Plus de 80 % des actions engagées. 30 directions impliquées avec des actions phares et innovantes comme le Défi Familles énergie positive (première collectivité de France en nombre de participants sur 2 années consécutives), extension du réseau de chaleur urbain (prix écoréseau Amorce), Atelier solidaire d'Empalot, démarche Agil'T avec les entreprises, 2 écoquartiers labellisés, etc.
- Grâce aux actions impulsées par le Plan Climat, Toulouse Métropole est lauréate de l'appel à projets national « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte »

Axes d'amélioration

- Conforter la mobilisation indispensable de tous les acteurs (élus, administration, société civile) pour atteindre les objectifs à l'échelle du territoire ;
- Affirmer au plus haut niveau l'engagement de la collectivité et la nécessaire implication des services ;
- Consolider une véritable stratégie de sensibilisation et de communication. Rendre lisible aux yeux des citoyens les enjeux du PCET, les actions mise en œuvre, et leurs résultats ;
- Engager une révision avec un nombre d'actions réduit, des objectifs chiffrés et un budget dédié ;
- Renforcer le plan d'actions sur les thématiques qualité de l'air, transition énergétique pour la croissance verte et adaptation au changement climatique.

2- Démarche de révision

- Des diagnostics à lancer ou réviser pour accompagner la révision du Plan Climat

Un profil climatique a été réalisé par Météo France en 2015 afin de caractériser le changement climatique sur le territoire. Fin 2015, une étude prospective permettra de disposer d'un portrait des impacts du changement climatique sur notre territoire aux horizons 2025-2050.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) interne doit par ailleurs être révisé pour analyser les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services de Toulouse Métropole.

Enfin, l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergie du territoire est effectuée par l'ORAMIP et les consommations d'énergie annuelles sont obtenues via les conventions de mise à disposition des données avec ErDF et GdDF.

- La démarche Cit'ergie

Pour améliorer le Plan Climat, faire labelliser le plan d'actions du PCAET aux niveaux national et européen, il est proposé d'engager Toulouse Métropole dans la démarche Cit'ergie portée par l'ADEME.

Cit'ergie est un dispositif destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie-climat. Aujourd'hui presque toutes les Métropoles sont engagées dans la labellisation, ou l'ont déjà obtenue.

La démarche Cit'ergie devrait permettre à Toulouse Métropole de disposer d'un outil d'amélioration continue du Plan Climat et sera particulièrement opportune pour sa révision :

- d'une part, l'audit Cit'ergie évaluera les points forts et faibles du Plan Climat, identifiera les pistes d'amélioration.

- d'autre part, le processus Cit'ergie conduira à mettre en place les instances de gouvernance interne nécessaires à la transversalité de la démarche climat-énergie.

En s'engageant, Toulouse Métropole bénéficie d'un accompagnement par un conseiller Cit'ergie, financé à 70 % par l'ADEME, sur une durée de 4 ans.

Pour accompagner la mise en place de Cit'ergie, l'ADEME a pris en charge la réalisation d'un **pré-diagnostic dont l'objectif était d'évaluer** le potentiel de notre collectivité au regard des exigences du label. Suite à ce pré-diagnostic, l'ADEME a donné un avis favorable à l'entrée de Toulouse Métropole dans le dispositif Cit'ergie.

Un cahier des charges commun sera donc rédigé pour réaliser le BEGES, le diagnostic Cit'ergie, l'évaluation du Plan Climat, ainsi que la proposition de plan d'actions issu des résultats de ces diagnostics.

- Une dynamique participative à impulser en interne et sur le territoire

Le Plan Climat est une démarche transversale qui implique l'ensemble des services et de nombreux acteurs. Des temps forts de concertation interne et territoriale seront donc organisés au cours de l'année 2016. Sur le territoire, Toulouse Métropole s'appuiera sur la territorialisation des défis du C3 (Climate Change Challenge).

- Gouvernance et plan de communication

Un Comité de pilotage sera instauré. Il sera présidé par le Président de Toulouse Métropole et réunira les Vice-Présidents des thématiques Transports, Développement Économique et Emploi, Habitat, Urbanisme, Aménagement, Environnement, développement durable Energies, ainsi que le bureau de cette Commission.

Le suivi rapproché de la démarche sera effectué par un Comité de suivi présidé par l'élue pilote, Mme Toutut-Picard.

Enfin, un groupe de travail communication sera constitué afin de mettre en place une stratégie de communication dès le lancement de la révision et sur toute la durée du PCAET.

- Calendrier

- 20 novembre 2015 : Forum citoyen pour le climat – lancement de la révision auprès des citoyens
- Décembre 2015 : délibération du Conseil de Métropole : démarche de révision du Plan Climat, engagement dans Cit'ergie
- Octobre 2015 - mars 2016 : diagnostics et réunions de travail interne
- Avril 2016: réunions de restitution en interne et sur le territoire
- Mai-juillet 2016 : élaboration du plan d'actions « interne et externe »
- Septembre 2016 : consultation internet
- Octobre 2016 : validation du plan d'actions
- Novembre 2016 : restitutions en interne et sur le territoire
- Décembre 2016 : adoption du PCAET

- Budget

Le budget, comprenant les diagnostics, le processus Cit'ergie, l'évaluation du PCET et la mobilisation des acteurs et citoyens, est de 95 000€, hors dépenses de communication. Ces dépenses sont inscrites aux BP 2015 et 2016. Des recettes seront sollicitées auprès de l'ADEME, elles représenteront environ 50 % des dépenses.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement Durable et Energies du 1^{er} décembre 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'engager la révision du Plan Climat en Plan Climat Air Énergie Territorial selon les modalités décrites ci-dessus ;

Article 2

D'engager Toulouse Métropole dans la démarche de labellisation Cit'ergie ;

Article 3

D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour financer les différentes étapes de la révision du Plan Climat et sa mise œuvre ;

Article 4

D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Résultat du vote :

Pour	132
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 23/12/2015

Reçue à la Préfecture le 23/12/2015

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Délibération n°DEL-17-0365

**Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de
Toulouse Métropole : Adoption de la stratégie Climat indiquant les
enjeux et les grands objectifs stratégiques 2017 - 2020 - 2030 du
PCAET**

L'an deux mille dix-sept le jeudi treize avril à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	85
Procurations :	47
Date de convocation :	07 avril 2017

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, M. Emilion ESNAULT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE,

	M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Michel ROUGE
Mme Lysiane MAUREL	Patrice RODRIGUES
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Laurent MERIC	Aline FOLTRAN
M. Bernard KELLER	Joseph CARLES
M. Bernard LOUMAGNE	Robert MEDINA
M. Philippe PLANTADE	Bruno COSTES
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Michel ALVINERIE	Elisabeth MAALEM
M. Patrick JIMENA	Antoine MAURICE
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
Mme Dominique BOISSON	Daniel DEL COL
M. Philippe GUERIN	Roseline ARMENGAUD
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Marc PERE	François LEPINEUX
M. Edmond DESCLAUX	Monique COMBES
M. Jacques SEBI	Patrick DELPECH
M. Jacques DIFFIS	Raymond-Roger STRAMARE
M. Bernard SOLERA	Pierre TRAUTMANN
Mme Laurence ARRIBAGE	Djillali LAHIANI
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Martine CROQUETTE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Christine ESCOULAN
M. Franck BIASOTTO	Annette LAIGNEAU
Mme Michèle BLEUSE	Régis GODEC
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Emilion ESNAULT
M. Frédéric BRASILES	Marie-Pierre CHAUMETTE
M. Joël CARREIRAS	Isabelle HARDY
M. François CHOLLET	Sacha BRIAND
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Jean-Michel LATTES
M. Romain CUJIVES	François BRIANCON
M. Jean-Claude DARDELET	Jean-Louis REULAND
Mme Vincentella DE COMARMOND	Gisèle VERNIOL
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Laurence KATZENMAYER
Mme Marie DEQUE	Francis GRASS
Mme Julie ESCUDIER	Martine SUSSET
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Catherine BLANC
M. Pierre LACAZE	Monique DURRIEU
Mme Florie LACROIX	Dorothée NAON
M. Laurent LESGOURGUES	Romuald PAGNUCCO
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Marie-Jeanne FOUQUE
Mme Brigitte MICOULEAU	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Daniel ROUGE	Nicole MIQUEL-BELAUD
M. Bertrand SERP	Françoise RONCATO
M. Aviv ZONABEND	Christophe ALVES
M. Patrick BEISSEL	Nadine MAURIN
Mme Martine BERGES	Claude TOUCHEFEU
M. Dominique COQUART	Pierre COHEN

Conseillers excusés

Fonbeuzard	M. Robert GRIMAUD
L'Union	Mme Nathalie SIMON-LABRIC

Délibération n° DEL-17-0365**Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Toulouse Métropole : Adoption de la stratégie Climat indiquant les enjeux et les grands objectifs stratégiques 2017 - 2020 - 2030 du PCAET****Exposé**

Toulouse Métropole dispose d'un Plan Climat Énergie territorial (PCET) voté à l'unanimité en avril 2012. Ce Plan devait être révisé après cinq années d'application, en 2017, mais l'évolution législative depuis 2015 transforme les PCET en Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET), devant dorénavant intégrer la qualité de l'air, renforcer les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), portant leur horizon à 2030. Ils prescrivent un contenu nouveau en termes d'objectifs sectoriels, et rend leur révision obligatoire tous les 6 ans.

Par ailleurs, la loi impose aux métropoles, EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, d'élaborer un Plan Climat sur leurs territoires.

Par délibération du 17 décembre 2015, la collectivité a décidé d'élaborer son Plan Climat Air Énergie en intégrant la révision du PCET en cours et une démarche spécifique « Cit'ergie », en ayant recours à des modalités de concertation adaptées et innovantes.

L'élaboration du nouveau PCAET a été engagée en avril 2016. Des diagnostics pertinents ont été produits et finalisés et une double concertation a été mise en œuvre : en interne, auprès des services et des élus concernés ; en externe auprès des citoyens, des entreprises et des acteurs du territoire. L'évaluation du PCET a été finalisée. Les résultats de ces travaux sont présentés de manière résumée en annexe. Ils seront développés dans le cadre du document final.

Cependant, considérant que :

- les nouveaux objectifs que la collectivité souhaite se donner elle-même pour son PCAET, sont particulièrement ambitieux et que leur finalisation politique et technique nécessite un travail fin et approfondi ;
- des formes particulièrement innovantes et fortes de consultation du public ont été mises en œuvre, ainsi que la démarche intégrée « Cit'ergie », nécessitent d'en prolonger les temps et moments forts de déroulement.

Il est proposé d'approuver l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de Toulouse Métropole pour la période 2017 - 2020 - 2030 en deux temps : d'abord approbation de la Stratégie Climat de la collectivité puis approbation du Plan d'actions décliné sur les bases et modalités de celle-ci.

La Stratégie Climat du PCAET de Toulouse Métropole : une éco-métropole vivante

Le PCAET métropolitain est élaboré en intégrant quatre finalités :

- atténuer l'impact des activités sur le territoire sur le climat, principalement en termes de réduction des émissions de GES ;
- adapter le territoire métropolitain aux dérèglements climatiques ;
- améliorer la qualité de l'air sur le territoire ;
- promouvoir un développement économique et social respectueux de ces trois engagements.

Ces finalités seront incluses dans chacun des objectifs stratégiques ciblés.

En effet, le principe général de chaque objectif stratégique est de : 1/ permettre un suivi et une évaluation chiffrés à travers une donnée pertinente ; 2/ identifier les leviers.

Les objectifs quantifiés

L'accord de la Communauté Européenne conclu en octobre 2014, dit « Paquet Énergie Climat 2030 », prévoit :

- au moins 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, par rapport à 1990 ;
- un objectif d'efficacité énergétique de 27 % en 2030 et un réexamen de porter cet objectif à 30 % prévu d'ici 2020 ;
- 27 % énergies renouvelables d'ici 2030.

En France, afin de décliner ces engagements, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au journal officiel le 18 août 2015, donne un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, et fixe des objectifs à moyen et long termes :

- réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4) ;
- réduire notre consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 ;
- réduire notre consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030, 23% en 2020, et à 40 % de la production d'électricité ;
- diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025 ;
- réduire de 50 % les déchets mis en décharge à l'horizon 2025.

Pour préciser le cadre d'action des collectivités, le décret du 28 juin 2016, complété par l'arrêté du 4 août 2016, précise les modalités d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial.

C'est en intégrant ces éléments que Toulouse Métropole détermine sa stratégie à horizon 2030.

L'objectif premier de « moins 40 % » d'émissions de GES est ambitieux pour Toulouse Métropole mais nécessaire pour assurer son engagement planétaire, une animation lisible et fiable du territoire et le maintien du bien vivre des Métropolitains. [L'année de référence pour le calcul des atténuations des émissions de GES pour le territoire métropolitain est 2008, première année où des données territoriales fiables sont disponibles]

En effet, la population du territoire est en progression constante (10 000 habitants supplémentaires chaque année). Les entreprises et arrivants viennent y chercher le dynamisme économique et une qualité de vie reconnue. Cette attractivité est à renforcer continûment, mais cependant elle entraîne une augmentation des déplacements d'où la hausse des GES, dans le contexte urbain de la métropole toulousaine.

Il s'ensuit donc que la transition climatique doit être un facteur du développement de cette attractivité et du bien-être des habitants et des salariés du territoire. Inversement, le bien-être à Toulouse Métropole passe par l'innovation économique et écologique : Toulouse Métropole souhaite faire de l'attractivité économique du territoire, un atout du Plan Climat via notamment l'expérimentation de l'économie circulaire et le développement d'une filière de services climatiques, afin de faire de la métropole, un pôle d'excellence sur le climat à l'échelle européenne.

Au-delà du chiffre de moins 40 %, la vision pour 2030 de Toulouse Métropole est donc celle d'« une éco-métropole vivante ».

Les opportunités pour réussir

Pour atteindre les objectifs 2030, Toulouse Métropole dispose de plusieurs effets de leviers :

1/ ses propres compétences de métropole, qui sont aujourd'hui toutes mises à l'œuvre et qui permettent à la collectivité de pouvoir profiter de tous les effets démultiplicateurs des synergies territoriales, comme par exemple :

- la réglementation nationale incitative comme la future RT 2020, la réglementation en vue de la réduction du parc diesel, la réglementation sur l'autoconsommation des énergies renouvelables (EnR) ;
- l'engagement de la Région à devenir territoire à énergie positive en 2025 et le projet de création de l'Agence régionale de l'énergie comme opérateur d'investissement massif dans les EnR ;
- le plan 2017-2020 de 41 mesures, adopté par le département de la Haute-Garonne ;
- les opportunités de partenariats mobilisateurs avec les associations.

2/ l'existence de projets métropolitains structurants, qui contribueront significativement aux objectifs : les enjeux Air, Climat, Énergie sont déjà pris en compte dans des documents stratégiques et de planification de la métropole, à savoir : PLUi-H, le PADD du SCoT, le Plan Mobilité et dans de grands projets structurants tels que le Grand Parc Garonne et le Plan Canal.

Mais également dans :

- le schéma de développement économique ;
- la démarche Smart City ;
- l'accès facilité à la commande publique des entreprises locales (Small Business Act), notamment pour les PME et TPE ;
- la commande publique responsable ;
- l'engagement de partenariats avec les acteurs économiques et avec les associations du territoire.

3/ des modes d'intervention efficaces pour un territoire durable

Le poids de l'intervention de la collectivité et sa volonté d'engagement pour susciter l'évolution des comportements et le « **faire-faire** » est aussi important que l'intervention directe pour fournir les infrastructures, les réseaux, les investissements permettant la transition écologique et énergétique. Il faudra mobiliser et encourager, soutenir les initiatives, y compris financièrement, et animer les synergies.

À partir du diagnostic territorial, de l'évaluation du précédent PCET, des travaux des premières rencontres citoyennes et de la consultation en ligne, Toulouse Métropole a identifié les modes d'interventions à privilégier et les domaines d'action relevés comme prioritaires. Toulouse Métropole a fixé pour chacun une ambition mesurable pour 2030.

Cette stratégie est ainsi décomposée en 6 axes stratégiques : 5 axes centrés sur les compétences ou politiques publiques, 1 axe interne ou relatif à la collectivité exemplaire :

Axes « politiques publiques »

1. Assurer le bien vivre dans l'éco-métropole : amplifier massivement l'action sur la rénovation des logements et la qualité des aménagements ;
2. Rendre du temps aux Métropolitains : favoriser l'éco-mobilité ;
3. Développer une stratégie plus locale des productions et des consommations d'énergies renouvelables ;
4. Entreprendre, produire, et consommer durablement dans une ville intelligente ;
5. Toulouse Métropole : animatrice territoriale de la transition énergétique.

Axe « collectivité exemplaire »

6. Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

Chaque axe fera l'objet de « fiches objectifs » déclinées en actions opérationnelles dont la réalisation sera suivie chaque année, et pourront être complétées, amendées ou redéployées pour un plan d'actions agile et adapté.

Axe 1 - Assurer le bien vivre dans l'éco-métropole : amplifier massivement l'action sur la rénovation des logements et la qualité des aménagements

Ambition : Plus de la moitié des métropolitains vivant dans un logement agréable et performant en 2030 (rénové ou postérieur à la RT 2012)

- Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité ;
- Bien vivre et être acteur de son quartier « post carbone » (exemples : qualité d'usage, généralisation des approches développement durable, quartiers à fonctions mixtes, jardins partagés, embellissement du quartier, ville comestible, appels à projets...) ;
- Lutter contre la précarité énergétique, par exemple en y intégrant le changement d'énergie vers une EnR et structurer le parcours de rénovation pour les habitants (Plate-forme de Rénovation de l'Habitat privé) pour rénover chaque année plus de logements existants qu'on en construit de neufs ;
- Synchroniser les révisions du PCAET et des documents de planification pour une coordination efficace ;

Axe 2 - Rendre du temps aux Métropolitains : favoriser l'éco-mobilité

Ambition : 50 % des déplacements autrement qu'en véhicules motorisés thermiques individuels à l'horizon de 2030

- Faire des modes doux le moyen préféré de déplacement des habitants de la Métropole ;
- Massifier l'auto-partage et le covoiturage ;
- Massifier les véhicules propres dont l'électrique et le gaz naturel ;
- Augmenter significativement la part des actifs utilisant les Transports en Commun pour les trajets domicile/travail ;
- Optimiser les transports de marchandises pour un faible impact environnemental et de circulation ;

Axe 3 - Développer une stratégie plus locale des productions et des consommations d'énergies renouvelables

Ambition : Doubler la part de consommation des EnR sur le territoire à 2030

- Faciliter l'investissement des habitants dans des EnR locales ;
- Négocier pour développer les EnR sur les opérations privées et systématiser les EnR dans les cahiers des charges de toutes les opérations ;
- Prospective énergétique intégrant les réseaux et intégrée au PLUi-H ;
- Développer les réseaux électriques intelligents (smart grids) ;

Axe 4 - Entreprendre, produire, et consommer durablement dans une ville intelligente

Ambition : 1 emploi sur 10 dans les métiers verts en 2030

- Territoire d'expérimentation pour l'innovation au service de la durabilité ;
- Aménager des zones d'activités propices à l'écologie industrielle et territoriale (exemple : économie circulaire), développer l'économie circulaire pour réduire les flux de déchets et d'énergie, et favoriser les entreprises de l'économie verte ;
- Tendre vers l'autonomie alimentaire en soutenant une agriculture locale responsable, par la commande publique, la préservation des espaces agricoles, le soutien aux filières ;
- Accompagner l'évolution des modes de consommation (échange, partage, fonctionnalité, ré-emploi)

Axe 5 - Toulouse Métropole : animatrice territoriale de la transition énergétique

Ambition : Mettre en mouvement toutes les catégories d'acteurs pour la transition énergétique

- Évaluer, suivre et réajuster le plan d'actions chaque année de manière participative (agilité du plan d'actions) ;
- Observation environnementale, Open Data, science participative, sur la qualité de l'air et le changement climatique (exemples : observatoire métropolitain des changements climatiques mutualisé avec Montpellier et/ou les autres EPCI de l'aire urbaine, etc.), informer des résultats des observations environnementales ;
- Créer les synergies entre collectivités à toutes les échelles : Europe, région, grandes agglomérations régionales (par exemple : Montpellier, Perpignan, Nîmes),

- collectivités voisines (SICOVAL et CAM), rencontres des communes métropolitaines ;
- Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET (citoyens, associations, entreprises) : Repérage et soutien des initiatives, Appels à projets, trophée d'initiatives, de tout type d'acteurs ;
- Mettre en œuvre un plan d'éducation à l'environnement et au développement durable et l'évaluer tous les ans ;
- Mobiliser les acteurs de l'énergie (exemples : « conférence métropolitaine de l'énergie » pour échanger sur les orientations, les projets, susciter des partenariats) ;
- Participer à des réseaux et des projets pour contribuer à la solidarité internationale ;
- Identifier les acteurs et leur part contributive ;

Axe 6 – Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

Ambition : Une collectivité à énergie positive en 2030

- Climat/air/énergie intégré dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes (par exemple : toute décision engageant plus de 50 000 euros doit comporter une estimation « décarbonation ») ;
- Climat/air/énergie : des outils d'aide à la décision dans chaque projet ;
- Eco-conditionnalité généralisée de la commande publique avec priorité sur les GES et la qualité de l'air ;
- Amplifier fortement le recours aux EnR sur le patrimoine métropolitain ;
- Rendre la flotte de véhicules propres majoritaire et former tous les conducteurs à l'éco-conduite en 2030 ;
- Rendre efficace le suivi du plan d'actions et l'animation de la mobilisation interne et du territoire (responsabilisation de chaque direction de sa contribution au Plan climat, feuille de route de la cellule Plan Climat et de la centralisation des données, concevoir le suivi du Plan Climat comme un système de management, suivi et évalué dans sa mise en œuvre) ;

Les suites de la démarche

1/ Élaboration du Plan d'actions 2017-2020

Sur la base de la stratégie adoptée en Conseil de Métropole, les élus et les services de Toulouse Métropole continueront à travailler pour définir les fiches « objectifs » de chaque axe et pour construire le Plan d'Actions opérationnel, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation.

Le premier Plan d'Actions sera présenté pour délibération en Conseil Métropolitain en septembre 2017.

Le PCAET sera étroitement conçu et mis en œuvre avec les acteurs du territoire.

Un bilan intermédiaire est obligatoire au bout de ses trois premières années.

Le PCAET global devra être intégré annuellement au rapport de développement durable.

2/ le Plan d'actions 2021-2030

Le Plan d'actions élaboré en 2017 comportera les actions à poursuivre ou renforcer sur la décennie suivante. Mais ce programme pourra comporter également des actions, voire des orientations, nouvelles.

Le bilan intermédiaire pour 2020 sera donc un moment décisif pour affiner la poursuite du PCAET.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Energies du jeudi 16 mars 2017

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique

D'approuver la démarche et la structure de la Stratégie Climat à intégrer dans l'ensemble du Plan Climat Air Énergie de Toulouse Métropole, tel que présenté.

Résultat du vote :

Pour	132
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le **24 AVR. 2017**
Reçue à la Préfecture le **24 AVR. 2017**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Luc MOUDENC



Délibération n°DEL-18-0431

**Approbation du projet Plan Climat Air Energie Territorial de
Toulouse Métropole**

L'an deux mille dix-huit le jeudi vingt-huit juin à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	80
Procurations :	39
Date de convocation :	22 juin 2018

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Damien LABORDE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Christine ESCOULAN, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS- LABATUT, M. Régis GODEC, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO,

	M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Francis SANCHEZ	Martine CROQUETTE
Mme Sophie LAMANT	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Laurent MERIC	Claude RAYNAL
M. Patrice RODRIGUES	Michel ROUGE
M. Grégoire CARNEIRO	Sacha BRIAND
M. Patrick JIMENA	Antoine MAURICE
Mme Josiane MOURGUE	Aline FOLTRAN
Mme Dominique BOISSON	Raymond-Roger STRAMARE
M. Gilles BROQUERE	Vincent TERRAIL-NOVES
Mme Claudette FAGET	Ida RUSSO
M. Patrick DELPECH	Robert GRIMAUD
M. Bernard SANCE	François LEPINEUX
Mme Nadine MAURIN	Romuald PAGNUCCO
Mme Véronique DOITTAU	Maurice GRENIER
M. Jacques SEBI	Joël CARREIRAS
Mme Anne BORRIELLO	Franck BIASOTTO
M. Bruno COSTES	Djillali LAHIANI
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Philippe PLANTADE
M. Guy LOZANO	Roseline ARMENGAUD
M. Olivier ARSAC	François CHOLLET
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Marie DEQUE
M. Jean-Jacques BOLZAN	Marc DEL BORRELLO
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Christine ESCOLAN
M. Maxime BOYER	Daniel ROUGE
M. Romain CUJIVES	François BRIANCON
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Ghislaine DELMOND
Mme Monique DURRIEU	Jean-Marc BARES-CRESCENCE
Mme Julie ESCUDIER	Emilion ESNAULT
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Francis GRASS	Laurence ARRIBAGE
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Henri DE LAGOUTINE
Mme Dorothee NAON	Brigitte MICOULEAU
Mme Martine SUSSET	Béatrice URSULE
Mme Gisèle VERNIOL	Mireille ABBAL
M. Daniel FOURMY	Pierre LACAZE

Conseillers excusés

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM
Gagnac	M. Michel SIMON
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Toulouse	M. Aviv ZONABEND
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Délibération n° DEL-18-0431

Approbation du projet Plan Climat Air Energie Territorial de Toulouse Métropole

Exposé

Le Plan Climat Air Énergie Territoirial (PCAET), qui s'inscrit dans le contexte mondial du changement climatique et des problématiques liées aux ressources, vise à apporter une réponse locale à ces enjeux environnementaux et économiques au travers de la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel porté par la Métropole et s'appuyant également sur la mobilisation des acteurs locaux et des habitants.

Il répond à l'obligation réglementaire introduite par la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, de réaliser pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, un Plan Climat Air Énergie Territorial en leur confiant le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire.

Il est élaboré en intégrant quatre finalités :

- l'amélioration de la qualité de l'air pour la santé ;
- l'adaptation du territoire métropolitain au changement climatique ;
- l'atténuation de l'impact des activités du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- la transition énergétique du territoire pour la croissance verte.

Le PCAET se compose de plusieurs éléments :

- **le diagnostic territorial** : état des lieux sur les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la séquestration de dioxyde de carbone, la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie, la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
- **la stratégie territoriale** : qui fixe des ambitions mesurables à atteindre à l'horizon 2030 ;
- **le plan d'actions 2018-2023** : comportant plus de 80 actions relevant des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires ;
- **la description du dispositif de suivi et d'évaluation** de ce plan d'actions.

Par délibération du 17 décembre 2015, Toulouse Métropole s'est engagée dans l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, intégrant la révision du précédent PCET ainsi que le lancement de la démarche Cit'ergie.

Par délibération du 13 avril 2017, Toulouse Métropole a adopté la stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Il est proposé d'approuver l'adoption du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de Toulouse Métropole 2017-2020-2030.

Une élaboration basée sur le bilan du précédent PCET et sur une dynamique de concertation

L'évaluation du précédent PCET a permis d'identifier les points d'amélioration à prendre en compte dans l'élaboration du PCAET :

- les recommandations stratégiques : être à la hauteur des enjeux du territoire tant en matière de lutte que d'adaptation au changement climatique ; organiser le futur plan autour de quelques objectifs stratégiques hiérarchisés et en associant pleinement les communes et les acteurs économiques ; s'inscrire dans une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le long terme ;
- les recommandations méthodologiques : un portage politique fort et partagé ; une déclinaison des objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour s'inscrire dans une logique de résultats ; un principe de responsabilité territoriale et sociétale (nécessité d'une implication forte de l'ensemble des acteurs et de la coordination des efforts de chacun pour atteindre les objectifs de réduction) ; un principe de PCAET agile permettant une adaptation à l'évolution du contexte.

L'élaboration du PCAET s'est inscrite dans une démarche transversale menée en mode projet qui a impliqué l'ensemble des services et de nombreux acteurs territoriaux. Des temps forts de concertation ont été organisés autour de 3 temps :

- la réalisation du Profil Climat Air Énergie ;
- le partage du diagnostic et la définition des enjeux, de la stratégie, du programme d'actions ;
- le partage du programme d'actions et la mobilisation dans les actions opérationnelles.

Cette concertation s'est composée de 2 volets :

- un volet interne : avec les services et les élus ;
- un volet externe : au travers de plusieurs forums citoyens (rencontres citoyennes de décembre 2016, mars 2017 et juin 2018), d'une concertation en ligne du 12 décembre 2016 au 1^{er} mars 2017 et d'ateliers des idées organisés pour les acteurs du territoire : communes, entreprises, associations et étudiants en mars 2018.

Un diagnostic du profil Climat-Air-Energie et les enjeux du territoire

Le diagnostic confirme une forte dynamique démographique avec une perspective d'accueil de population à horizon 2030 bien supérieure à celle attendue au niveau national.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre fait apparaître le secteur des transports comme premier contributeur des émissions globales du territoire (57%) devant le secteur résidentiel (22%) et le secteur tertiaire (9%).

Une baisse de près de 12 % des émissions de GES est constatée entre 2008 et 2015, portée principalement par les secteurs industriel et tertiaire dont les émissions ont été réduites de moitié (amélioration de l'intensité énergétique et transfert des équipements fuel et gaz vers l'électricité) et qui ne représentent plus que 16 % du total des émissions en 2015. Les émissions dues au transports et aux consommations énergétiques dans le résidentiel restent quant à elles stables.

Le territoire est encore bien préservé puisqu'il compte près de la moitié de sa surface en espaces agro-naturels (45%). Il dispose ainsi de capacités de stockage de carbone atteignant l'équivalent de quasiment trois fois ses émissions annuelles. La préservation des espaces agro-naturels s'avère d'autant plus nécessaire qu'ils participent largement à l'adaptation du

territoire en offrant des espaces de fraîcheur compensant en partie les effets du réchauffement climatique.

Concernant la qualité de l'air, enjeu majeur de santé, une légère tendance à la baisse est constatée depuis 2008 pour les polluants atmosphériques majeurs que sont les oxydes d'azote et les particules fines, grâce notamment au rajeunissement progressif du parc automobile local. Le transport routier reste le premier secteur émetteur de polluants atmosphériques suivi par les dispositifs de chauffage des secteurs résidentiel et tertiaire.

Le territoire est marqué par une forte dépendance aux énergies et notamment aux énergies fossiles ce qui induit une vulnérabilité économique importante aux variations du prix du baril de pétrole, le premier consommateur d'énergie étant le transport, suivi par le résidentiel et le tertiaire. Cette constatation implique à l'avenir la nécessité d'une plus grande sobriété énergétique pour le territoire.

Au-delà de cette sobriété, la production d'énergies renouvelables représente l'un des leviers permettant de réduire à la fois la dépendance aux énergies fossiles, les émissions de gaz à effet de serre et les oxydes d'azote issus du transport. Sur le territoire métropolitain, les énergies renouvelables et de récupération locales représentent 3,8 % de la consommation énergétique finale. La principale source est le bois (48%) suivi par l'aérothermie, l'incinération des déchets, l'hydroélectricité, la géothermie, puis le photovoltaïque et le solaire thermique. Le potentiel de développement de ces productions est réel sur le territoire.

Enfin, les prévisions des évolutions climatiques font apparaître une élévation de température moyenne pouvant atteindre + 4° à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005 ainsi qu'une augmentation des vagues de chaleur. Ces évolutions auront des conséquences particulières en terme de risques naturels (inondations, retrait gonflement des sols argileux), sanitaires (canicules, raréfaction de la ressource en eau), économiques (activités agricole, industrielle, énergétique).

Une stratégie Climat ambitieuse pour assurer la transition

Sur la base des objectifs nationaux de la Loi de Transition Énergétique de 2015, les travaux engagés dans le cadre de la co-construction du PCAET ont permis d'élaborer un scénario local de transition énergétique. Ce scénario prend en compte l'évolution démographique du territoire, les progrès technologiques et réglementaires attendus, les potentiels de réduction du territoire par secteur, ainsi que les capacités techniques et financières de la Métropole et des partenaires locaux.

Ainsi, la Métropole a adopté, par délibération du 13 avril 2017, sa stratégie Climat fixant à horizon 2030 les objectifs de :

- réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2008 (premières données disponibles) ;
- réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2016 ;
- doublement de la part locale des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie du territoire.

La stratégie métropolitaine se décline en 6 grands axes assortis d'ambitions chiffrées :

Axe 1 : Assurer le bien vivre dans l'éco-métropole : amplifier massivement l'action sur la rénovation des logements et la qualité des aménagements ;

Ambition : Plus de la moitié des métropolitains vivant dans un logement agréable et performant en 2030 (rénové ou postérieur à la RT 2012)

Axe 2 : Rendre du temps aux Métropolitains : favoriser l'éco mobilité ;

Ambition : 50 % des déplacements autrement qu'en véhicules motorisés thermiques individuels à l'horizon 2030

Axe 3 : Développer des productions et des consommations d'énergies renouvelables locales ;

Ambition : Doubler la part des EnR locales dans la consommation d'énergie du territoire à 2030

Axe 4 : Entreprendre, produire, et consommer durablement dans une ville intelligente ;

Ambition : 1 emploi sur 10 dans les métiers verts en 2030

Axe 5 : Affirmer Toulouse Métropole comme animatrice territoriale de la transition énergétique ;

Ambition : Faire agir toutes les catégories d'acteurs pour la transition énergétique dans le cadre du PCAET

Axe 6 : Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

Ambition : Une collectivité à énergie positive en 2030 ;

La Métropole affirme une politique ambitieuse de lutte et d'adaptation face au dérèglement climatique engageant l'ensemble de ses compétences et notamment celles de la mobilité et de l'aménagement du territoire. La cohérence et l'articulation pérenne du PCAET avec l'ensemble des autres documents structurants du territoire est une priorité.

Des projets structurants contribuent déjà significativement aux objectifs : les enjeux Air, Climat, Énergie sont déjà pris en compte dans des documents stratégiques et de planification de la Métropole, Le PLUi-H, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT, le Plan des Mobilités et dans de grands projets tels que le Grand Parc Garonne, le Plan Canal mais également dans :

- Le schéma de développement économique ;
- La démarche Smart City ;
- Le Small Business Act ;
- La commande publique responsable ;
- L'engagement de partenariats avec les acteurs économiques (et notamment la zone aéroportuaire) et avec les associations du territoire.

La cohérence entre le PCAET et les documents stratégiques a été spécifiquement travaillée :

- Vis-à-vis de la trajectoire REPOS (Région à Énergie Positive) sur laquelle la région souhaite que les territoires s'engagent : Toulouse Métropole prévoit en 2030 une réduction de 31 % de la consommation d'énergie par habitant, cohérente avec l'objectif de -25% visé dans le scénario REPOS, et, conformément à ce scénario, il est également prévu un doublement de la production d'énergies renouvelables. La métropole aura même multiplié par deux la part locale des énergies renouvelables dans la consommation en 2026. Pour l'horizon 2050, la poursuite de la tendance permettra de rester dans une perspective cohérente avec les objectifs REPOS ;
- Pour le PLUi-H: cohérence sur les actions de réduction du rythme de la consommation foncière, de préservation de la trame verte et bleue, sur les notions de performance énergétique et de conception bioclimatique, sur les enjeux inondations et qualité de l'air et cohérence urbanisme /transport ;
- Concernant le Plan des Mobilités : la part modale des véhicules particuliers sur Toulouse Métropole est plus faible que sur le périmètre du PDM et connaît des baisses plus importantes. Il est donc fixé dans le PCAET, l'objectif d'obtenir une baisse d'au moins 9 points de la part des véhicules particuliers dans les déplacements journaliers d'ici à 2030, plus forte que celle attendue sur le périmètre du PDM. La part modale des véhicules particuliers sur la métropole passerait alors de 53%, aujourd'hui, à 44% en 2030. Cette ambition, s'appuyant sur les changements de comportement générés par les différents projets développés autour de la mobilité et associés à l'évolution de la performance du parc automobile, doit permettre de réduire les émissions des déplacements des personnes de 22% par rapport à 2008.

Un plan d'actions volontariste

(Annexe : le plan d'actions 2018-2023)

La stratégie Climat de Toulouse Métropole est déclinée au travers d'un plan d'actions visant à la mise en œuvre des leviers disponibles dans le cadre des compétences de Toulouse Métropole.

Établi pour une période de 6 ans (2018-2023), ce plan d'actions comporte plus de 80 fiches actions. Ces actions relèvent des compétences de la collectivité et de celles de ses partenaires.

Parmi elles :

- 62 actions concourent à l'enjeu d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;
- 31 actions concourent à l'enjeu d'adaptation du territoire face au changement climatique ;
- 40 actions concourent à l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'air ;
- 22 actions favorisent la croissance verte.

La collectivité met en œuvre des projets emblématiques permettant d'engager résolument la transition énergétique (plateforme de rénovation de l'habitat, programme qualité de l'air, développement de l'offre des transports en commun, plan vélo, zone à circulation restreinte, réseaux de chaleur, centrales photovoltaïques, production de biogaz, économie circulaire, projet alimentaire de territoire...).

Pour atteindre les objectifs fixés, la mobilisation des acteurs du territoire est indispensable. Dans le cadre de son rôle de coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la Métropole a ainsi engagé un plan de mobilisation spécifique au travers duquel elle souhaite impulser une dynamique et des synergies, identifier les opportunités et animer un réseau d'acteurs.

Le plan d'actions est composé d'une part, des actions portées par Toulouse Métropole et d'autre part, des actions contributives des communes métropolitaines.

Dans une démarche d'amélioration continue, ce plan sera amené à être régulièrement enrichi et complété par de nouvelles actions portées par la Métropole ou par les forces vives du territoire.

La poursuite de la mobilisation déjà engagée

L'animation du territoire et la mobilisation des acteurs a d'ores et déjà été engagée.

Au printemps 2018, la Métropole a mis en place plusieurs « ateliers des idées » :

- avec les communes, les 8 et 27 mars ;
- avec les entreprises, le 20 mars ;
- avec les associations, le 22 mars ;
- avec les étudiants, le 28 mars.

Le 4 juin 2018, des rencontres citoyennes ont été organisées dans le cadre de la clôture de la semaine européenne du Développement Durable.

Les différents ateliers et rencontres ont permis :

- une présentation de l'état d'avancement du projet de PCAET ;
- une mise en réseau des acteurs.

Une gouvernance dédiée

Afin de mettre en œuvre et suivre le plan d'actions ainsi que la démarche Cit'ergie et pour procéder aux réajustements nécessaires, une gouvernance dédiée est mise en place.

Le PCAET est animé en interne par une Équipe Projet qui en assure le pilotage technique en transversalité avec les services et les partenaires. Elle est garante du respect des engagements du programme et du calendrier.

Les instances décisionnelles pour le suivi du projet, associant les élus concernés, sont composées :

- d'un Comité de Pilotage : instance centrale de prise de décision et d'arbitrage du PCAET ;
- d'un Comité de Suivi : instance assurant les arbitrages intermédiaires pour le suivi du PCAET.

Le Conseil de Métropole reste l'instance délibérative.

Un processus d'amélioration continue

Le PCAET de Toulouse Métropole a été élaboré dans une perspective d'amélioration continue au travers de quatre outils : la programmation d'un suivi annuel, d'une évaluation au bout de 3 ans, le processus Citergie et l'évaluation environnementale stratégique.

- Le dispositif de suivi

Un dispositif de suivi est mis en place afin de connaître et partager l'état d'avancement de mise en œuvre des actions et projets du PCAET.

Chaque fiche action définit au moins un indicateur de réalisation, un indicateur de ressource et un pourcentage d'avancement.

Ces indicateurs compléteront le tableau de bord du PCAET dont l'analyse permettra annuellement de constituer un rapport sur l'état d'avancement du plan climat. Ce rapport sera présenté au Comité de Pilotage du PCAET. Il permettra également d'informer les acteurs du territoire engagés au travers des communautés d'acteurs ou le CODEV, de l'avancement du projet.

Par ailleurs, les indicateurs contextuels territoriaux présentés dans le diagnostic du PCAET (émissions de gaz à effet de serre, polluants atmosphériques, consommation d'énergie du territoire, températures moyennes, etc.) seront collectés à pas de temps réguliers pour permettre une actualisation de ce diagnostic et assurer le suivi de l'évolution du territoire.

- Le processus Cit'ergie

Par délibération du 17 décembre 2015, Toulouse Métropole s'est engagée dans la démarche Cit'ergie. Ce dispositif permet de structurer l'élaboration et le suivi du PCAET selon une démarche d'amélioration continue.

Un état des lieux, portant sur six domaines d'actions, a été réalisé (la labellisation Cit'ergie constituerait, pour la Métropole, une reconnaissance de sa politique climat-air-énergie au niveau européen).

La Métropole souhaite donc déposer dans l'année sa candidature auprès de la commission nationale du label.

- L'évaluation environnementale stratégique

Conformément aux articles L.122-4 à 5 et R.122-17 du Code de l'Environnement, le PCAET a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Cette évaluation, réalisée tout au long de l'élaboration du Plan, vise à anticiper et réduire les éventuels impacts négatifs du PCAET sur l'environnement et à en renforcer les effets positifs.

Au-delà du rapport réglementaire, les résultats de cette étude doivent enrichir l'évaluation du PCAET et, selon un processus itératif, en accompagner l'évolution dans une logique d'amélioration continue.

- Le dispositif d'évaluation

Une évaluation intermédiaire interviendra au bout de 3 ans. Elle analysera l'état d'avancement du plan d'actions, la gouvernance et le pilotage de la stratégie ainsi que les premiers résultats des actions menées en terme de contribution à l'atteinte des objectifs du Plan Climat.

Une évaluation finale permettra d'analyser les résultats et impacts du PCAET dans son ensemble, c'est-à-dire sa contribution à l'évolution des enjeux Air Énergie Climat sur le territoire à travers l'examen des effets d'actions représentatives du plan d'actions.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Énergies du lundi 28 mai 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le projet de PCAET métropolitain tel que présenté et le plan d'actions de Toulouse Métropole et des communes métropolitaines, joint en annexe.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du PCAET (consultation de l'autorité environnementale, du public, du Préfet de Région et du Président du Conseil régional, etc.).

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à déposer sa candidature auprès de la commission nationale du label pour demander la reconnaissance Cit'ergie.

Résultat du vote :

Pour	99
Contre	0
Abstentions	20 (Mmes HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, SANCHEZ, JIMENA, CARREIRAS, LACAZE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, SEBI, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY, TOMASI.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le
Reçue à la Préfecture le

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC